

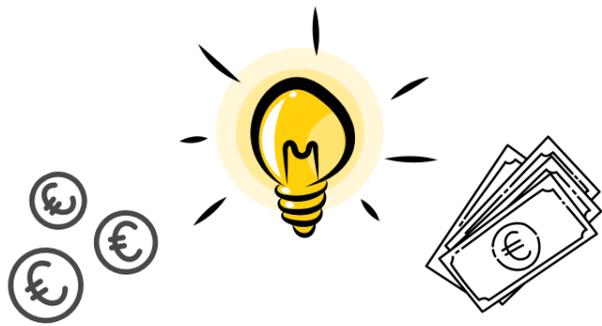


CERGY PARIS

UNIVERSITÉ

Les financements d'un projet

Tout projet associatif enclenche des frais, et ces frais peuvent être gérés de plusieurs façons. Vous n'êtes pas seuls !



- 1** Vous pouvez vous **auto-financer** en prévoyant des événements tels que des stands pour collecter des fonds (stand de crêpes, gâteaux, etc).
- 2** Vous pouvez prévoir une **participation des étudiants** : frais d'adhésion, frais d'entrée à un événement. Attention, si un événement a lieu sur le campus, celui doit être gratuit pour les étudiants.
- 3** Vous pouvez faire des **demandes de subventions auprès de votre Université** ! La CVEC que vous payez en début d'année est réinvesti dans les projets dédiés aux étudiants et qui participent à leur bien être. Pour cela il faut faire une demande auprès du Service de la Vie Associative. Le cadrage de cette subvention, la **FSDIE**, est accessible en ligne et vous permet de voir l'étendue des possibilités.
- 4** Vous pouvez faire appel à des **co-financeurs** (obligatoire dès 2000€) : des sponsors, des partenaires, l'état et ses aides, l'agglomération, ou encore la région! Dès lors qu'un événement / Activité participe au rayonnement du territoire, vous avez plein de possibilités.
- 5** Vous pouvez faire appel au **CROUS**, qui peut également co-financer vos projets étudiants grâce à sa Commission de Soutien aux Projets.
- 6** Vous avez notamment des institutions comme le **CIJ** (Centre d'Information Jeunesse) qui souhaite aider tout projet participant à l'animation de la vie étudiante, au développement de l'identité du campus et à l'attractivité du territoire via une aide financière la **FIVE - Fond d'Initiative de la Vie Etudiante**

Il suffit de prendre rendez-vous avec le service de la Vie Associative si vous voulez plus d'informations !

